

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **26 février 2018**

Décision n° **CP-2018-2258**

commune (s) : Bron

objet : Déconstruction / désamiantage de l'ancienne pouponnière sur le site de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 16 février 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 27 février 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mme Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Frih, Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Panassier.

Commission permanente du 26 février 2018**Décision n° CP-2018-2258**

commune (s) : Bron

objet : **Déconstruction / désamiantage de l'ancienne pouponnière sur le site de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 13 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent marché concerne les travaux de désamiantage et de démolition de l'immeuble de l'ancienne pouponnière située sur le site de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) au 62 rue Lionel Terray à Bron.

Le bâtiment d'une surface d'environ 5 300 mètres carrés surface hors œuvre nette (SHON), est constitué d'un rez-de-chaussée et d'un étage (R+1) sur un sous-sol complet. Il est décomposé en 5 parties rectangulaires séparées par un joint sec, regroupant divers locaux dédiés (accueil des enfants, local de fonctionnement, locaux sociaux dédiés au personnel de la pouponnière, locaux techniques, local transformateur et sous station de chauffage en sous-sol), ainsi qu'une zone en rez-de-jardin clôturée, des zones de circulation enrobés et des ouvrages divers (éclairage, réseaux, bordures). Il se situe dans un espace boisé classé.

Il se situe à environ 5 mètres au plus près de la nouvelle pouponnière qui accueille des enfants de la naissance jusqu'à 3 ans. Elle est composée d'une partie administration, d'une crèche et d'un accueil permanent.

Les travaux concernent la démolition des superstructures et des infrastructures y compris le local transformateur localisé en sous-sol du bâtiment, le désamiantage, le nivellement du terrain remodelé suivant la topographie existante, l'apport de terre végétale et l'engazonnement. La sous-station de chauffage urbain et le local transformateur seront hors service avec le démarrage des travaux.

Il est pris en compte tout l'environnement technique et humain du site de l'IDEF et il est prévu d'établir une relation avec l'environnement du chantier en site occupé en ayant pour objectif une bonne coexistence avec tous les utilisateurs du site.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution du marché de déconstruction - désamiantage de l'ancienne pouponnière située sur le site de l'IDEF.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'acheteur, par décision du 15 janvier 2018, a choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, du groupement d'entreprises Millot TP et SFTP pour un montant de 946 618,92 € HT, soit un montant de 1 135 942,70 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour la déconstruction / désamiantage de l'ancienne pouponnière sur le site de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) à Bron et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises Millot TP et SFTP pour un montant de 946 618,92 €HT, soit un montant de 1 135 942,70 €TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P35 - Enfance, individualisée sur l'opération n° 0P35O4273A le 22 janvier 2018 pour un montant de 1 570 000 €TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 100 000 € en 2018,

- 399 537,04 € en 2019.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - compte 2312 - fonction 4212, pour un montant de 1 135 942,70 €TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 février 2018.